

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNE DE WORMHOUT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL 071 03 2023

Date de la convocation et de l'affichage : 03 juin 2023

L'an deux mille vingt trois, le neuf juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de WORMHOUT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle d'évolution à l'école Roger Salengro, sous la présidence de Monsieur Frédéric DEVOS,

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal en exercice	17
Nombre de présents	13
Nombre de votants par procuration	4
Nombre de suffrages exprimés	17

Etaient présents : (13)

M. DEVOS Frédéric, Maire, LEPROVOST Maryse, DEGRAND Christophe, PRUVO Isabelle, Adjoints, COURTENS Jean-Claude, COEVOET-COUEVILLE Christine, RICHARD Nicolas, THOMAS Loïc, GLAZIK Dorothee, CHRISTIAEN Gérard, BOUCLET Hervé, PEEL John, POISSONNET Luc, Conseillers Municipaux.

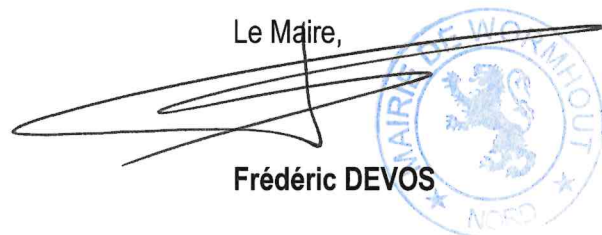
Ont donné procuration : (4)

HUGOO Isabelle à Frédéric DEVOS,
DELVART Vincent à Christophe DEGRAND.
VAN AGT Laurent à POISSONNET Luc,
DENTREBECQ Patrick à COEVOET-COUEVILLE Christine,

Absents/excusés : (0)

Secrétaire de séance : RICHARD Nicolas est désigné à l'unanimité

Le Maire,



Frédéric DEVOS

3. JURY D'ASSISES (TIRAGE AU SORT POUR 2024)

Vu le livre II, Titre premier du code de procédure pénale et notamment les articles 254 à 267 et A36-13 relatifs à la formation du jury d'assises.

Vu l'arrêté préfectoral portant répartition des jurés appelés à figurer sur la liste du jury criminel dans le ressort de la Cour d'Assises du Nord pour l'année 2024,

Vu le décret n°2022-1702 du 29 décembre 2022 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'Outre-Mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, et des collectivités de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon,

Considérant que l'article 261 du Code de procédure pénale dispose que : « Dans chaque commune, le maire, en vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle, tire au sort publiquement à partir de la liste électorale un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral pour la circonscription. Pour la constitution de cette liste préparatoire, ne sont pas retenues les personnes qui n'auront pas atteint, l'âge de vingt-trois ans au cours de l'année civile qui suit... ».

La commune de WORMHOUT doit proposer par tirage au sort 12 personnes répondant aux critères suivants pour pouvoir siéger :

- Être de nationalité française
- Être âgé d'au moins 23 ans
- Être inscrit sur les listes électorales
- N'avoir jamais été condamné pour un crime ou un délit
- Ne pas exercer les fonctions de Membre du Gouvernement, du Parlement, du Conseil Constitutionnel, du Conseil supérieur de la magistrature et du Conseil économique, social et environnemental, représentant de l'Etat, magistrat de tout ordre juridictionnel, fonctionnaire des services de police ou de l'administration pénitentiaire et militaire de la gendarmerie en activité

Il est demandé au conseil municipal de tirer au sort trois personnes par bureau de vote.

Sont désignés :

BUREAU 01 – TIRAGE AU SORT – N° compris entre 01 et 853

NOM	PRENOM
ALGOET	Yann Louis Edouard
JACQUEMART	Dimitri Georges
LEMAITRE	Pierre Alain Jean

BUREAU 02 – TIRAGE AU SORT – N° compris entre 01 et 963

NOM	PRENOM
KOSTUJ	Kathy Antoinette
SCHOEMAECKER	Priscilla Laetitia Christiane
STOJANOVIC HAELEWYN	Delphine Negosava

BUREAU 03 – TIRAGE AU SORT – N° compris entre 01 et 1062

NOM	PRENOM
BOUILLET	Lindsay Betty Cornélie
CHAVOSHI	Armand
LECERF DEBEUGNY	Beatrice Marie Pierre

BUREAU 04 – TIRAGE AU SORT – N° compris entre 01 et 1176

NOM	PRENOM
CERDAN	Celia Laurence
DAVID	Julien Victor Christophe
DEBAVELAERE Noél	Delphine Julia

Fait et délibéré en séance le 09/06/2023



Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,



RICHARD Nicolas

Le Maire,





DEVOS Frédéric

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Sous-Préfecture le : 14/06/2023

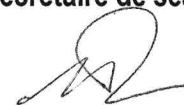
et publication ou notification le : 14/06/2023

Le Maire,



DEVOS Frédéric

Le secrétaire de séance,



RICHARD Nicolas

